

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 7 mars 2022

nombre de Conseillers en exercice: 22 présents :15 Votants : 20 (dont 5 procurations)

L'an deux mille vingt-deux le sept mars

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de spectacle de La Roche-Chalais sous la présidence
de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 3 mars 2022

PRESENTS : HALLAIRE X., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., REY N., LAGORGETTE P., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., CHABANET M., LECOQ T., MALLET J.

ABSENTS EXCUSÉS : LACHAUD J. procuration à REY N., VIAUD A. procuration à J.M. SAUTREAU, CAZERES C. procuration à CONIJN M., VALLECILLO C., BOISDRON C. procuration à FORESTIER M., HUGON DE MASGONTIER A., ITHURBURU J.J. procuration à HALLAIRE X.

SECRETAIRE : RAMBONONA R.

.....
Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 17/01/2022.
Le compte-rendu est adopté à *l'unanimité*.

1 – FINANCES

Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion sont les documents de la trésorerie pour concordance des dépenses et recettes réalisées de l'année, ils sont approuvés à *l'unanimité*.

Examen des comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 854 527.11	4 784 062.55	1 404 284.72	357 514.46

Affectation : FONCTIONNEMENT : +1 060 856.06 – INVESTISSEMENT : -1 046 770.26

COMPTE ADMINISTRATIF EAU/ASSAINISSEMENT 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
173 040.64	203 985.31	57 580.66	462 811.32

Affectation : FONCTIONNEMENT : +30 944.67 – INVESTISSEMENT : + 311 230.66

COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
56 687.15	17 607.29	19 692.10	25 862.38

Affectation : FONCTIONNEMENT : +14 920.14 – INVESTISSEMENT : +6 170.28

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE MÉRIDIEN 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
18 682.89	158 867.22	196 446.10	0.00

Affectation : FONCTIONNEMENT : +140 184.33 – INVESTISSEMENT : -196 446.10

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT BATIER 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 170.43	7 288.50	58 401.47	16 960.94

Affectation : FONCTIONNEMENT : 5 118.07 – INVESTISSEMENT : -41 440.53

COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE JEANNE NICOLAS 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
27 968.79	208 241.78	139 070.95	58 649.77

Affectation : FONCTIONNEMENT : +180 272.99 – INVESTISSEMENT : -80 421.18

Le maire s'étant retiré, les documents budgétaires ont été votés *à l'unanimité*.
Les affectations de résultat sont votées *à l'unanimité*.

2. Vente de 2 terrains du lotissement Batier

Le Maire indique aux élus avoir reçu une proposition d'achat des deux derniers terrains disponibles du lotissement qui n'ont toujours pas trouvé acquéreur en raison de leur configuration et du relief très escarpé. L'acquéreur propose la somme de 14.000€ pour les deux lots.

Les lots n° 21 de 1.000m² et n° 22 de 1.011m² sont en vente au prix de 13,56€/m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se prononce favorablement pour la vente des 2 lots aux conditions présentées.

Une nouvelle délibération sera prise après consultation du service des domaines.

3. Achat terrain situé sur Saint-Michel-L'Ecluse-et-Léparon

Le maire indique avoir reçu une proposition de vente d'un terrain situé en prolongement de la propriété de la « Maison de la Forêt ».

Il propose au Conseil Municipal l'achat de ce terrain en partie constructible au prix de 13.000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'achat de la parcelle 469 YL 04, près de Frappier à Saint-Michel-L'Ecluse-et-Léparon, au prix de 13.000€
- Désigne le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte à intervenir chez Maître BERNARD-BIGOUIN, notaire à La Roche-Chalais.

Résultat du vote : POUR : 16 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 3

4. Classement en ZAD des biens de la SCI AZUR AQUITAINE SEREX

Le Maire indique au Conseil Municipal que la société SEREX qui a quitté la commune, est propriétaire d'un immeuble dans le centre bourg section AB 104 et AB 105, et d'un terrain situé en zone industrielle section AK 199

Monsieur le Maire indique qu'afin de doter la Commune d'un outil de veille foncière et le cas échéant, d'intervention en vue d'acquisition des biens concernés, la Commune souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), en pleine compatibilité avec les objectifs de réaménagement et redynamisation du centre bourg et du développement de la zone industrielle.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à Mr le Préfet de classer ces parcelles en ZAD (Zone d'Aménagement Différé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, décide :

- De se prononcer favorablement à la création de zones d'aménagement différée comme indiqué sur le plan annexé,
- De solliciter l'intervention de Monsieur le Préfet pour la création des zones d'aménagement différée sur lesdits périmètres
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du dossier.

5 - Etude d'un projet habitat sur la zone Batier

Le Maire indique aux élus que la commune est propriétaire de deux parcelles sur la zone de Batier et Périgord Habitat propriétaire d'une parcelle adjacente. Ces trois parcelles sont situées en zone UBd (Zone Urbaine assez dense à vocation principalement résidentielle correspondant à l'extension du bourg) du Plan Local d'Urbanisme

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément au débat d'orientations budgétaires, d'engager une étude afin à répertorier les différentes possibilités visant à installer un habitat neuf sur cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, donne mandat au Maire pour engager une étude sur la zone de Batier, telle que présentée ci-dessus.

6 - Etude prospective « Industrie »

Le Maire indique aux élus que la commune possède de nombreux terrains sur la zone industrielle Gagnère-Fonsèche, mais également dans les zones UX (Zone Urbaine à vocation économique) du Plan Locale d'Urbanisme, qu'il serait intéressant de valoriser.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une étude, prioritairement avec l'Agence Technique Départementale 24, afin de voir comment favoriser de nouvelles entreprises.

Le Maire indique que cette étude peut bénéficier d'une aide financière de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- Autorise le Maire à engager une étude, prioritairement avec l'Agence Technique Départementale 24 afin de relever le potentiel économique et l'attractivité de nouveaux acteurs,
- Accepte de solliciter une demande d'aide financière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Désigne le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

7. – Etude de faisabilité projet installation unité production plaquettes bois

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2021 concernant l'étude de faisabilité d'approvisionnement en chaleur renouvelable de plusieurs bâtiments.

Il indique, qu'avant de prendre une décision, il est souhaitable de savoir comment cette chaufferie serait approvisionnée.

Il précise que l'étude de faisabilité d'un projet d'installation d'une unité locale de production de plaquettes de bois, visant à approvisionner ce réseau de chaleur mais aussi être dans une

optique d'économie circulaire et de gestion des ressources locales, pourrait faire l'objet d'une aide de la région. L'étude de faisabilité sera réalisée par un chargé de mission forêr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour faire réaliser l'étude de faisabilité,
- inscrit au budget les dépenses programmées,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Résultat du vote : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

8 - ACHAT ANCIEN EHPAD

Monsieur le maire rappelle les précédentes discussions et délibérations concernant le devenir des bâtiments de l'ancien EHPAD et indique avoir reçu l'évaluation du service des domaines concernant la valeur vénale du bien.

Les négociations menées avec le propriétaire s'arrêtent définitivement à la somme de 180.000 euros.

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer l'acte auprès d'un notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte l'achat de la propriété, soit les parcelles AD 150, 110 ET 111, au prix de 180.000€
- Désigne le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte à intervenir chez Maître BERNARD-BIGOUIN en concertation avec l'étude de Maître Grégory de SIMENCOURT notaire à Paris.

9 – ACHAT BALAYEUSE

Monsieur le Maire indique aux élus que la balayeuse de la commune ne fonctionne plus et que les réparations nécessaires successives sont très coûteuses.

Il propose au conseil municipal :

- D'inclure dans le budget 2022 l'achat d'un nouveau véhicule afin d'assurer la propreté des rues,
- Un achat conjoint avec la commune voisine de Saint-Aigulin si celle-ci en était d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule,
- Indique que l'achat pourra se faire conjointement avec la commune de Saint-Aigulin,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

La mairie de St Aigulin a décliné l'offre faite par La Roche-Chalais. L'achat en commun ne se fera donc pas.

10 - CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Le Maire indique aux élus que le CAUE 24 a livré ses dernières conclusions en vue de l'aménagement du centre bourg de la Roche-Chalais. Il rappelle que l'aménagement de la place du Puits qui chante fait partie du programme d'investissement prévu sur la commune et indique qu'il convient de faire une consultation de Maîtres d'œuvre afin d'élaborer dans les prochaines semaines un ou des projets qui seront soumis à consultation populaire avant décision définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte de lancer une simple consultation de candidats maître d'œuvre
- Désigne Le Maire pour le suivi de ce dossier et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

11 – PROJET STATION TRAIL à Saint-Michel l'Ecluse-et-Léparon

Monsieur le Maire indique aux élus que le Conseil Départemental de la Dordogne travaille sur l'installation et la promotion de Stations Trail dans le cadre de sa politique sportive.

Au-delà de sa vocation sportive, ce concept a pour objectif de valoriser le territoire d'accueil. Les patrimoines paysagers et historiques sont mis en avant tout au long des parcours. Il est proposé au Conseil Municipal d'envisager avec les services du département que la Maison de la Forêt puisse devenir un des points stratégiques d'un nouveau parcours trail. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'utilisation de la Maison de la Forêt et l'aménagement d'un parking dans le cadre du projet des Stations Trail initié par le Conseil Départemental de la Dordogne.

12 - RÉTROCESSION À LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE VIDE DE SÉPULTURE :

CONCESSION N° 35 du 14/10/2005 cimetière Saint-Michel Léparon (bourg)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de Madame MATHIEU Roselyne, domiciliée 43 chemin des vignes 24490 SAINT-MICHEL L'ECLUSE ET LEPARON, tendant à rétrocéder à la commune une concession cinquantenaire du cimetière de Saint-Michel l'Ecluse et Léparon vide de toute sépulture qu'ils ont acquis suivant acte du 14 octobre 2005.

Il s'agit de la concession n° 35.

Il propose de rétrocéder cette concession moyennant le remboursement à son profit au prorata des années soit 84,06€.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ce que la commune reprenne cette concession, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de rétrocession, au prorata des années
- dit que Madame MATHIEU Roselyne recevra un remboursement de 84,06€.

CONCESSION N° D29 du 17/12/2008 cimetière Saint-Michel de Rivière

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de la famille MAZEAU, domiciliée à Bois Ramard 17210 CHEPNIERS, tendant à rétrocéder à la commune une concession cinquantenaire du cimetière de Saint-Michel de Rivière vide de toute sépulture qu'ils ont acquis suivant acte du 17 décembre 2008.

Il s'agit de la concession n° D29.

Il propose de rétrocéder cette concession moyennant le remboursement de 165,27€, à leur profit, au prorata des années.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ce que la commune reprenne cette concession, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de rétrocession, au prorata des années
- dit que la famille MAZEAU recevra un remboursement de 165,27€.

13 - VALORISATION DES MOYENS LOGISTIQUES A LA MISSION LOCALE DU RIBERACOIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le courrier relatif à la logistique mise à disposition de la Mission Locale du Ribéracois.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation de la Mission Locale.

Pour 2022, le montant s'élève à 1.518,00 euros pour le bureau et les salles mis à disposition dans l'année :

- Bureau 1 : 20 m² x 46 jours x 0.55€ = 506,00€
- Salle : 20 m² x 23 jours x 0.55€ = 253,00€
- Salle : 30 m² x 46 jours x 0.55€ = 759,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, accepte la participation de 1.518,00€ pour la valorisation de la logistique mise à disposition de la Mission Locale du Ribéracois pour l'année 2022.

14- Dossier « EAU »

Xavier HALLAIRE fait le point sur l'avancée du dossier qui amènera le conseil municipal à prendre des décisions

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- Pôle rivière : projet colloque automne 2022, 1/03 réunion avec St-Aigulin pour les jeux d'eau à la halte nautique le 1^{er} week-end de juillet à compter de 2023.

Rémi RAMBONONA

- Remerciements à Marilyn, Patrick LAGORGETTE et les services administratifs pour le travail accompli.

Martine CONIJN :

- Programme culturel très chargé : vernissage exposition le 8/03, carnaval le 12/03, soirée théâtre le 1^{er}/04.

Xavier HALLAIRE :

- RDV avec SOCAM pour les travaux sur réseau eau,
- Visite du mémorial de la shoah le 16/03,
- Remise du label « Notre Village » le 29/03,
- le 30/03 Journée nature dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides.

Coralie KOLASA :

- Le dernier magazine Comme'Une Actu est plus moderne, le numéro 5 sortira début juin (rappel pour la rédaction des articles des différentes commissions).

Jean Michel SAUTREAU :

- Facture SAUR semaine 11,
- Médiathèque : toujours dans l'attente d'une date pour l'expertise judiciaire,
- Malfaçons centre Médical Jeanne NICOLAS : rencontre avec le successeur du cabinet Architecte MARTY pour reprise des travaux dans le cadre de la décennale des entreprises,
- Vœux de printemps le 29/04 si les conditions sanitaires le permettent,
- Fête foraine : des tickets sont à disposition des enfants des personnels et des élus,
- Maison Kistner : travaux de rénovation en cours pour un accueil décent des familles ukrainiennes
- Tenue des bureaux de vote : sauf excuses valables, tout membre du conseil municipal doit être présent le jour du scrutin.

Fin de séance à 23h00.